

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 février 2022 par conférence web.

### SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc, Philippe Drolet, Bernard Mallet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

### SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Pascal Cloutier, greffier par intérim qui prend note des délibérations.  
Monsieur René Chalifoux, directeur général

#### **2022-02-070 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :
  - o 10. Adoption. Règlement 94-604-18 relatif à la circulation et à la sécurité publique.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **2022-02-071 AUTORISATION DE SIGNATURE. EMBAUCHE - ASPIRANTES POLICIÈRES.**

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse des besoins opérationnels de la direction - police, la Ville de Mercier a pris entente avec l'École nationale de police du Québec afin d'offrir deux promesses d'embauche de trois ans à deux aspirants policiers ou aspirantes policières;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu affichage à l'externe du 22 décembre 2021 au 5 janvier 2022 pour les promesses d'embauche d'aspirantes policières;

CONSIDÉRANT que 62 candidatures ont été reçues de l'externe et qu'un comité de sélection a donc été constitué;

CONSIDÉRANT que 17 candidats se sont démarqués et ont été convoqués pour une entrevue de sélection;

CONSIDÉRANT que suivant le processus d'entrevue et de vérification des références, deux candidates se sont démarquées;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection, de la direction des ressources humaines et de la Direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil offre une promesse d'embauche à madame Mélissa Richard ainsi qu'à madame Mélodie Dugas;
- QUE le directeur général, monsieur René Chalifoux, soit autorisé à signer le contrat d'engagement d'une durée de trois ans;
- QUE leur engagement de trois ans à titre de policière patrouilleuse débute une fois le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (PFIPG) réussi;
- QUE leurs conditions de travail soient celles prévues à la convention collective de la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Mercier;
- QUE ce Conseil assumera selon les conditions décrites au contrat, le coût de formation à l'École nationale de police du Québec, et ce pour les deux candidates;

- LE TOUT conditionnellement à l'enquête de sécurité en cours.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2022-02-072 AUTORISATION DE SIGNATURE. LETTRES D'ENTENTE - FRATERNITÉ DES POLICIERS.**

CONSIDÉRANT que, faisant suite à des discussions avec la Fraternité des policières et policiers de la Ville de Mercier, nous nous sommes entendus sur la signature de trois lettres d'entente :

- Lettre d'entente #2022-01 - Jean-Luc Montpetit;
- Lettre d'entente #2022-02 - Comblement poste sergent détective - Frédéric Chapados;
- Lettre d'entente #2022-03 - Remplacement de Pierre Fournier par Simon Dextrase;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et résolu:

- QUE ce Conseil autorise le directeur général, monsieur René Chalifoux, ainsi que la directrice des ressources humaines, madame Karine Laforest, à signer pour et au nom de la Ville les trois lettres d'entente.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2022-02-073 ADOPTION. RÈGLEMENT 2021-1001 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 938 272 \$ POUR L'ACQUISITION DE CERTAINS BIENS PRÉVUS AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION ET LES FRAIS AFFÉRENTS.**

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 8 février 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et résolu:

- QUE ce Conseil adopte le règlement 2021-1001 autorisant un emprunt de 2 938 272 \$ pour l'acquisition de certains biens prévus au programme triennal d'immobilisation et les frais afférents.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2022-02-074 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT D'EMPRUNT. BOISÉS.**

- Je, Martin Laplaine, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement autorisant un emprunt de 5 956 533 \$ pour l'acquisition de terrains et la réalisation du projet du boisé dans un grand jardin sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Martin Laplaine, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

**2022-02-075 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL.**

- Je, Tony Bolduc, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement sur le traitement des membres du conseil municipal sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Tony Bolduc, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

**2022-02-076 OCTROI DE CONTRAT. APPEL D'OFFRES 2022-01-LOI - PLANIFICATION, ORGANISATION, COORDINATION ET ANIMATION DES PROGRAMMES DE CAMPS DE JOUR, CAMPS SPÉCIALISÉS, SERVICE DE GARDE ET PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT.**

CONSIDÉRANT que le 12 janvier 2022, la direction du greffe a procédé à un appel d'offres public pour la planification, organisation, coordination et animation des camps de jour, camps spécialisés, service de garde et programme d'accompagnement;

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 1er février à 11 h 05;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissions ont été reçues soit :

- L'air en fête / 9075-6719 Québec inc.;
- Groupe Domisa inc.;
- 9303-1599 Québec (Académie des jeunes sportifs);

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé le 7 février 2022;

CONSIDÉRANT les pointages établis par le comité de sélection selon les critères inscrits au document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat 2022-01-LOI de planification, organisation, coordination et animation des programmes de camps de jour, camps spécialisés, service de garde et programme d'accompagnement à la société Groupe Domisa inc. pour un montant de 338 000 \$ à l'exclusion des taxes pour l'année 2022 (montant net avec taxes étant de 354 962.74 \$);
- QUE cette dépense soit financée via le poste budgétaire 02-701-51-415.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2022-02-077 AUTORISATION ET APPUI DE DÉPÔT DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PICKLEBALL PARC CÔTÉ.**

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet de réfection du parc Côté, un terrain de pickleball est prévu;

CONSIDÉRANT que cette dalle servirait également comme patinoire extérieure l'hiver;

CONSIDÉRANT qu'une subvention est possible via Loisir et Sport Montérégie dans le cadre de l'appel de projets du *Fonds en Montérégie, on bouge*;

CONSIDÉRANT qu'un maximum de 10 000 \$ pourrait être octroyé selon les projets retenus;

CONSIDÉRANT que le dossier doit être déposé au plus tard le 18 février et que l'appui de ce Conseil est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil appuie le projet de construction d'une surface de deux terrains de Pickelball et qui servira comme patinoire extérieure à l'hiver au parc Côté dans le cadre du projet de réfection du parc;
- QUE ce Conseil autorise le directeur - Loisirs, Culture et Vie Communautaire, monsieur Eric Lelièvre, à déposer la demande de subvention auprès de Loisir et Sport Montérégie dans le cadre de l'appel de projets du *fonds en Montérégie, on bouge*.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2022-02-078 AUTORISATION DE SIGNATURE. CONTRAT AVEC EXO POUR LA VENTE DE TITRE DE TRANSPORT À LA BIBLIOTHÈQUE.**

CONSIDÉRANT qu'à la demande de la direction générale, une entente a été réalisée avec EXO afin de tenir un point de vente des titres de transport à la bibliothèque;

CONSIDÉRANT qu'en plus d'offrir un endroit accessible aux citoyens, cette entente permettra une ristourne de 5 % sur le total des ventes et sera faite mensuellement;

CONSIDÉRANT qu'afin de finaliser le processus, le contrat doit être signé et accompagné d'une résolution en annexe autorisant la signature de l'entente;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et résolu:

- QUE ce Conseil autorise le directeur général, monsieur René Chalifoux, à signer pour et au nom de la Ville l'entente avec EXO afin de tenir un point de vente des titres de transport à la bibliothèque.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2022-02-079 OCTROI DE CONTRAT. APPEL D'OFFRES 2021-02-FIN - SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE.**

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier désire recevoir des offres pour la fourniture de services professionnels en évaluation foncière, et ce pour une option de 3 (trois) ans ou de 6 (six) ans;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public via le système SEAO pour la fourniture de services professionnels en évaluation foncière;

CONSIDÉRANT la réception des soumissions le 13 décembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé le 20 décembre 2021;

CONSIDÉRANT les pointages établis par le comité de sélection selon les critères inscrits au document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'une (1) seule soumission a été reçue, soit celle de la firme Les Estimateurs Professionnels Leroux, Beaudry, Picard & Associés inc. et que cette dernière est conforme;

CONSIDÉRANT que pour l'option 3 ans le coût total représente un montant de 602 847 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT que pour l'option 6 ans le coût total représente un montant de 925 916 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT que nous avons toujours qu'un seul soumissionnaire;

CONSIDÉRANT que l'option 6 ans est plus avantageuse pour la ville puisqu'elle réduit considérablement le risque d'augmentation de prix pour les 6 prochaines années;

CONSIDÉRANT que nous pouvons octroyer un contrat de 6 ans en lien avec une exception relative aux services professionnels tel que stipulé dans l'article 29.3 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT que la dépense pour l'inventaire de milieu résidentiel et non résidentiel doit obligatoirement être effectué avant le 31 décembre 2023, et ce, au montant de 294 077 \$ (soit 98 026 \$ avant taxes en 2022 et 196 051 \$ avant taxes en 2023);

CONSIDÉRANT que la dépense pour l'inventaire de milieu résidentiel et non résidentiel n'avait pas été prévue dans le budget 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat 2021-02-FIN de services professionnels en évaluation foncière à Les Estimateurs Professionnels Leroux, Beaudry, Picard & Associés inc., au montant de 925 916 \$ taxes exclues pour un contrat de 6 ans soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2027;

- QUE ce Conseil finance la dépense de 98 026 \$ plus taxes en 2022 pour l'inventaire de milieu résidentiel et non résidentiel à même le surplus.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2022-02-080 ADOPTION. RÈGLEMENT 94-604-18 RELATIF À LA CIRCULATION ET À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.**

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 8 février 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte le règlement 94-604-18 relatif à la circulation et à la sécurité publique.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

*La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 13.*

*La deuxième période de questions a eu lieu à 20 h 13.*

**2022-02-081 LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 13.

**ADOPTÉE à l'unanimité**